



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

TROISIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 6 mai 2026 — N° 2

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de souligner le succès du Colloque Santé mentale jeunesse.

M. Ciccone (Marquette) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Club des personnes handicapées du lac Saint-Louis.

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mmes Sandrine Vanhoutte et Nathalie Benoit.

Mme Ghazal (Mercier) fait une déclaration afin de souligner le 65^e anniversaire de l'École nationale de théâtre du Canada.

Mme Duranceau (Bertrand) fait une déclaration afin d'encourager l'achat local dans la circonscription de Bertrand.

6 mai 2026

Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) fait une déclaration afin de souligner le 75^e anniversaire du Club Lions de Laval.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner la tenue de l'expérience immersive La Sainte Flanelle à la cathédrale Saint-Jean-l'Évangéliste.

M. Rivest (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de souligner le 175^e anniversaire de la municipalité de Saint-Pacôme.

M. Carmant (Taillon) fait une déclaration afin de souligner la Semaine de la santé mentale.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 150^e anniversaire du quartier de Pointe-Gatineau.

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de l'organisme Grain d'Sel.

À 9 h 54, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

6 mai 2026

Les travaux reprennent à 10 h 09.

À la demande de Mme la présidente, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Claude Morin, ancien député de Louis-Hébert.

Présentation de projets de loi

M. Roberge, ministre de la Langue française, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 2 Loi permettant au Parlement du Québec de préserver le principe de la souveraineté parlementaire à l'égard de la Charte de la langue française et de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 2.

Mme Poulet (Laporte) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 191 Loi mettant en place des mesures concernant les approches complémentaires et intégratives en santé

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 191.

6 mai 2026

Dépôts de documents

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel 2025 de La Caisse, accompagné des renseignements additionnels.

(Dépôt n° 8-20260506)

M. Poulin, ministre des Affaires municipales, dépose :

Le rapport annuel 2023-2024 de l'Administration régionale Baie-James;

(Dépôt n° 9-20260506)

Les états financiers de l'Administration régionale de la Baie-James au 31 mars 2024.

(Dépôt n° 10-20260506)

M. Skeete, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, dépose :

L'Entente entre le gouvernement du Québec et le Centre d'excellence OTAN pour le changement climatique et la sécurité concernant les exemptions, les exonérations et les prérogatives de courtoisie consenties au Centre et aux membres de son personnel, signée à Montréal le 9 avril 2026, accompagnée d'une note explicative sur le contenu et les effets de celle-ci.

(Dépôt n° 11-20260506)

Puis, il dépose la motion suivante :

QUE l'Assemblée nationale approuve l'Entente entre le gouvernement du Québec et le Centre d'excellence OTAN pour le changement climatique et la sécurité concernant les exemptions, les exonérations et les prérogatives de courtoisie consenties au Centre et aux membres de son personnel, signée à Montréal, le 9 avril 2026.

(Dépôt n° 12-20260506)

6 mai 2026

M. Simard, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, dépose :

Le plan stratégique 2025-2029 de la Commission de la capitale nationale du Québec.

(Dépôt n° 13-20260506)

M. Bonnardel, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 24 février 2026 par M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) concernant le maintien des activités de coordination du don et de la transplantation d'organes sous la gestion indépendante de Transplant Québec;

(Dépôt n° 14-20260506)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 26 février 2026 par Mme Prass (D'Arcy-McGee) concernant le respect des recommandations issues d'évaluations professionnelles formulées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

(Dépôt n° 15-20260506)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 17 mars 2026 par M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) concernant le retrait du projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec;

(Dépôt n° 16-20260506)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 17 mars 2026 par Mme Garceau (Robert-Baldwin) concernant une demande visant à garantir un financement adéquat du CALACS de Longueuil;

(Dépôt n° 17-20260506)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 17 mars 2026 par Mme Ghazal (Mercier) concernant la modification de la Loi électorale afin d'abaisser l'âge du droit de vote à 16 ans;

(Dépôt n° 18-20260506)

6 mai 2026

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 17 mars 2026 par M. Nadeau-Dubois (Gouin) concernant le maintien des budgets alloués au programme « La culture à l'école » et aux sorties scolaires en milieu culturel;

(Dépôt n° 19-20260506)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 17 mars 2026 par Mme Prass (D'Arcy-McGee) concernant une demande visant à rétablir pleinement le Programme d'adaptation de domicile;

(Dépôt n° 20-20260506)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 25 mars 2026 par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) concernant une demande visant à améliorer et à stabiliser le financement des organismes communautaires autonomes et des organismes à but non lucratif au Québec.

(Dépôt n° 21-20260506)

Mme la présidente dépose des décisions du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 16 avril 2026 :

Décision 2398 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel d'un député et d'autres dispositions réglementaires;

(Dépôt n° 22-20260506)

Décision 2399 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur l'autorisation de conclure des contrats d'approvisionnement de matériel et logiciels informatiques à des conditions différentes de celles applicables en vertu du Règlement sur les contrats de l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 23-20260506)

Décision 2400 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur le Plan d'organisation administrative de l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 24-20260506)

Décision 2401 concernant le Règlement concernant la promotion et l'attribution de la rémunération de la directrice du Secrétariat général et du secrétariat du Bureau.

(Dépôt n° 25-20260506)

6 mai 2026

Puis, elle dépose :

La liste des documents dont la loi prescrit le dépôt à l'Assemblée (versions française et anglaise);

(Dépôt n° 26-20260506)

Le rapport des dépenses reliées à la délimitation des circonscriptions électorales – Carte électorale 2026 de la Commission de la représentation électorale du Québec;

(Dépôt n° 27-20260506)

Le diagramme de l'Assemblée, en date du 6 mai 2026.

(Dépôt n° 28-20260506)

Puis, conformément à l'article 91 de la Loi sur l'Assemblée nationale, elle dépose :

La liste des députés de la Coalition avenir Québec désignés à titre de membres et membres suppléants du Bureau de l'Assemblée nationale, à savoir :

M. Jacques (Mégantic), M. Montigny (René-Lévesque), M. Bussière (Gatineau), Mme Roy (Verchères) et Mme Lachance (Bellechasse) à titre de membres;

M. Reid (Beauharnois), Mme Lecours (Les Plaines), Mme Hébert (Saint-François), Mme Gendron (Châteauguay) et Mme Guillemette (Roberval) à titre de membres suppléants.

(Dépôt n° 29-20260506)

La liste des députés du Parti libéral du Québec désignés à titre de membres et membres suppléants du Bureau de l'Assemblée nationale, à savoir :

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), Mme Dufour (Mille-Îles) et Mme Prass (D'Arcy-McGee) à titre de membres;

Mme Caron (La Pinière), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) et Mme Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger) à titre de membres suppléants.

(Dépôt n° 30-20260506)

6 mai 2026

La liste des députés de Québec solidaire désignés à titre de membre et membre suppléant du Bureau de l'Assemblée nationale, à savoir :

Mme Zaga Mendez (Verdun) à titre de membre;

M. Grandmont (Taschereau) à titre de membre suppléant.
(Dépôt n° 31-20260506)

M. Benjamin, troisième vice-président, propose que cette liste des membres et des membres suppléants du Bureau de l'Assemblée nationale soit adoptée.

La motion est adoptée.

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 4.4 des Règles de fonctionnement, Mme la présidente dépose :

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 23 avril 2026, s'est réuni afin de statuer sur une demande du député d'Arthabaska afin de devenir membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles;
(Dépôt n° 32-20260506)

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 5 mai 2026, s'est réuni afin de statuer sur une demande du groupe parlementaire formant le gouvernement concernant des désignations à la vice-présidence des commissions parlementaires, des changements à leurs membres ainsi que la modification de la liste des présidents de séance.
(Dépôt n° 33-20260506)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 129 et 134 du Règlement, M. Benjamin, troisième vice-président, propose :

QUE les modifications à la composition des commissions telles que prévues aux rapports du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale soient adoptées.

La motion est adoptée.

6 mai 2026

Dépôts de pétitions

M. Morin (Acadie) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 782 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'établissement d'une école secondaire alternative à Saint-Laurent.
(Dépôt n° 34-20260506)

Mme Prass (D'Arcy-McGee) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 358 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en place de mesures permettant l'accès à des soins appropriés aux patients atteints d'instabilité craniocervicale (versions française et anglaise).
(Dépôt n° 35-20260506)

Mme Blanchette Vézina (Rimouski) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 12 284 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'imposition d'un moratoire pour sauvegarder les arbres sur le tracé du tramway de Québec.
(Dépôt n° 36-20260506)

M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 35 604 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'interdiction de la vente et de la distribution de boissons énergisantes caféinées chez les mineurs.
(Dépôt n° 37-20260506)

6 mai 2026

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Marissal (Rosemont) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 110 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en place d'une clause de droit acquis dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise pour le personnel immigrant œuvrant au sein des résidences pour aînés.

(Dépôt n° 38-20260506)

Questions et réponses orales

Mme la présidente rend une directive sur des modifications dans la répartition de certaines mesures et des temps de parole lors des débats restreints rendues nécessaires à la suite du retour du député de Taillon au sein du groupe parlementaire formant le gouvernement et du départ du député d'Orford de ce même groupe parlementaire pour siéger comme indépendant.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Concernant les déclarations de députés, le député d'Orford aura droit à une déclaration par cycle de 10 séances au 8^e rang, à la 7^e séance du cycle, en remplacement de la déclaration à laquelle le député de Taillon avait droit alors qu'il siégeait à titre d'indépendant. Pour leur part, les temps de parole lors des débats restreints sont ajustés afin de tenir compte des changements dans la composition de l'Assemblée.

Enfin, concernant la période des questions et réponses orales, les modifications entreront en vigueur au terme de l'actuelle période de deux cycles de 12 séances. Les leaders parlementaires ainsi que les députés indépendants seront alors avisés des modalités d'attribution des questions aux députés indépendants pour les dernières séances de la législature.

Puis, elle dépose :

Les tableaux relatifs à la répartition des mesures et des temps de parole pour la période des questions, les déclarations de députés, les débats restreints et les débats sur les affaires inscrites par les députés de l'opposition.

(Dépôt n° 39-20260506)

6 mai 2026

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Mallette (Huntingdon), conjointement avec M. Ciccone (Marquette), M. Paradis (Jean-Talon), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont), Mme Rizzy (Saint-Laurent) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale condamne fermement la simulation à caractère violent visant le ministre du Travail lors d'une manifestation à Montréal le 2 mai 2026;

QU'elle réaffirme que de tels gestes violents et intimidants sont inacceptables et contraires aux valeurs fondamentales de notre société;

QU'elle déplore la banalisation de ce geste à caractère violent par l'Alliance ouvrière, qui l'a qualifiée de simple « performance carnavalesque »;

QU'elle appelle l'ensemble des élus ainsi que les dirigeants syndicaux qui ne l'ont pas encore fait, à dénoncer sans équivoque et à condamner vigoureusement de tels actes de violence.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 1 en annexe)

Pour : **105** Contre : **0** Abstention : **0**

6 mai 2026

M. Tanguay, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et Mme Gentilcore (Terrebonne), présente une motion concernant le coût des maisons; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Bélanger, ministre de la Santé, M. Ciccone (Marquette), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont), Mme Rizqy (Saint-Laurent) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la mobilisation citoyenne exceptionnelle, notamment de la pétition ayant recueilli plus de 35 000 signatures, mais aussi des familles, des directions d'établissement scolaire, de représentants du monde du sport et d'acteurs de la santé publique, réclamant un meilleur encadrement de la vente de boissons énergisantes caféinées aux jeunes de moins de 16 ans;

QU'elle souligne que ces produits comportent des risques réels et documentés pour la santé de tous les jeunes, notamment en matière de tachycardie, d'hypertension et d'effets neurologiques, tout en demeurant facilement accessibles;

QU'elle rappelle le décès tragique de Zachary Miron, âgé de 15 ans, survenu en janvier 2024, qui a profondément marqué le Québec;

QU'elle prenne acte du fait que, selon un sondage récent, 86 % de la population québécoise appuie la mise en place de mesures visant à mieux protéger les jeunes de moins de 16 ans;

QU'en conséquence elle demande au gouvernement du Québec de prendre des mesures concrètes rapidement afin de mieux protéger les jeunes de moins de 16 ans, notamment en encadrant la vente et la distribution de boissons énergisantes.

6 mai 2026

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 2 en annexe)

Pour : **101** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Gentilcore (Terrebonne), conjointement avec Mme Zaga Mendez (Verdun) et M. Marissal (Rosemont), présente une motion concernant le coût de la vie; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Blanchette Vézina (Rimouski), conjointement avec M. Chassin (Saint-Jérôme) et M. Dufour (Abitibi-Est), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que la liberté d'expression constitue un pilier fondamental de notre démocratie;

QU'elle constate la montée d'un climat d'intolérance alimenté par certains courants idéologiques radicaux visant à faire taire les opinions divergentes;

QU'elle réaffirme que les institutions et commerces culturels, dont les librairies indépendantes et les cinémas, sont des lieux essentiels d'échange, de débat et de pluralité des idées;

QU'elle souligne l'importance de protéger la diversité des opinions dans l'espace public québécois;

QU'elle dénonce toute forme d'intimidation, de discrimination ou de pressions indues, visant des entreprises, des institutions ou des individus en raison des idées qu'ils permettent de diffuser;

6 mai 2026

QU'elle réaffirme que le débat d'idées doit se faire dans le respect des individus, sans discrimination et sans recours à la censure ou à la coercition, tel qu'encadré par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et les lois en vigueur;

Finale­ment, qu'elle condamne clairement toute tentative de museler la liberté d'expression.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Mme Lachance, leader adjointe du gouvernement, propose :

QUE l'étude de l'ensemble des crédits budgétaires 2026-2027 déposés le 18 mars 2026, sauf ceux de l'Assemblée, soit renvoyée en commissions permanentes.

La motion est adoptée.

M. Benjamin, troisième vice-président, dépose :

Le calendrier de l'étude des crédits budgétaires 2026-2027.

(Dépôt n° 40-20260506)

Du consentement de l'Assemblée, Mme Lachance, leader adjointe du gouvernement, propose que la motion suivante soit mise aux voix, sans lecture :

QUE, conformément à l'article 48 du Règlement de l'Assemblée nationale, l'étude des projets de loi suivants, présentés avant la clôture de la deuxième session de la quarante-troisième législature, puisse être continuée lors de la troisième session de la quarante-troisième législature au stade où elle avait été interrompue :

À l'étape de l'adoption de principe :

- Le projet de loi n° 17, Loi modifiant principalement la Loi sur le stockage de gaz naturel et sur les conduites de gaz naturel et de pétrole aux fins d'encadrer les réservoirs souterrains et certaines conduites;
- Le projet de loi n° 20, Loi édictant la Loi visant à favoriser l'accès au logement et modifiant diverses dispositions concernant le domaine de l'habitation;
- Le projet de loi n° 22, Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives;
- Le projet de loi n° 23, Loi visant principalement à mieux accompagner les personnes dont l'état mental pourrait représenter un risque pour leur propre sécurité ou celle d'autrui;
- Le projet de loi n° 24, Loi protégeant le consommateur contre l'utilisation trompeuse ou frauduleuse de l'identité ou de l'image d'une personne;
- Le projet de loi n° 25, Loi visant à accroître la confiance du public envers le système de justice en modernisant la déontologie judiciaire et mettant en œuvre certaines recommandations du comité de la rémunération des juges pour la période 2023-2027;
- Le projet de loi n° 27, Loi modifiant diverses dispositions concernant les décrets de convention collective et l'industrie de la construction;
- Le projet de loi n° 190, Loi sur la mise en place en milieu de travail de comités paritaires de transition juste vers une économie écologiquement durable;
- Le projet de loi n° 192, Loi visant à assurer la santé et la sécurité des élèves en classe en encadrant la qualité de l'air ambiant dans les écoles;
- Le projet de loi n° 193, Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin de reconnaître le droit à un environnement sain à titre de droit fondamental;
- Le projet de loi n° 195, Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur des services de garde éducatifs à l'enfance;

- Le projet de loi n° 196, Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin de garantir le droit de recevoir des services de garde;
- Le projet de loi n° 197, Loi visant à améliorer la qualité des soins par la fixation de ratios dans certains établissements visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux;
- Le projet de loi n° 198, Loi proclamant la Journée nationale de sensibilisation à l'itinérance;
- Le projet de loi n° 199, Loi établissant un nouveau mode de scrutin;
- Le projet de loi n° 390, Loi favorisant la prise en compte de l'égalité des sexes et de la diversité dans une perspective intersectionnelle dans le processus budgétaire;
- Le projet de loi n° 391, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique afin de consacrer le droit à la gratuité des projets pédagogiques particuliers offerts dans les écoles où est dispensé le service de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que de limiter la distance entre les immeubles d'une école à projet particulier;
- Le projet de loi n° 392, Loi visant à lutter contre le gaspillage alimentaire;
- Le projet de loi n° 393, Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général relativement à sa nomination;
- Le projet de loi n° 394, Loi concernant la mise en place de politiques de conciliation études-famille-travail notamment dans les établissements d'enseignement supérieur;
- Le projet de loi n° 395, Loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec et d'autres dispositions législatives concernant les droits consentis sur un véhicule;
- Le projet de loi n° 396, Loi modifiant la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations afin d'y prévoir l'atteinte d'une capitalisation de 100 milliards de dollars;
- Le projet de loi n° 397, Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement dispensant des services de l'éducation préscolaire, d'enseignement au primaire ou d'enseignement en formation générale ou professionnelle au secondaire, incluant les services éducatifs pour les adultes;

- Le projet de loi n° 398, Loi modifiant la Loi sur l’instruction publique afin de consacrer le droit des élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage de recevoir des services éducatifs équivalents à ceux dispensés par l’école;
- Le projet de loi n° 399, Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec afin d’obliger la Caisse de dépôt et placement du Québec à faire des investissements ayant des impacts sociaux et environnementaux durables et à en rendre compte;
- Le projet de loi n° 490, Loi renforçant la majorité qualifiée requise pour la nomination et la destitution des personnes nommées par l’Assemblée nationale;
- Le projet de loi n° 491, Loi visant à modifier la Loi sur les infrastructures publiques afin de soumettre les projets inscrits au plan québécois des infrastructures à un test climat;
- Le projet de loi n° 493, Loi modifiant la Loi sur l’immigration au Québec pour tenir compte des résidents temporaires aux fins de la planification de l’immigration;
- Le projet de loi n° 494, Loi modifiant le Code civil afin de rendre sans effet les clauses d’un bail de logement qui tendent à interdire les animaux de compagnie;
- Le projet de loi n° 495, Loi modifiant la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux pour garantir l’accès d’un organisme ayant un projet d’économie sociale aux subventions allouées aux organismes communautaires;
- Le projet de loi n° 497, Loi visant à assurer la qualité de l’air;
- Le projet de loi n° 498, Loi retirant des freins à l’efficacité du système de santé;
- Le projet de loi n° 590, Loi modifiant la Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec afin de reconnaître le tartan du Québec;
- Le projet de loi n° 591, Loi visant principalement à renforcer le contrôle de l’action gouvernementale par un député en lui reconnaissant un droit de visite des institutions administratives;
- Le projet de loi n° 593, Loi modifiant le Code civil afin d’interdire les évictions faites en vue de convertir un logement en hébergement touristique de courte durée;

- Le projet de loi n° 595, Loi sur l'assistance personnelle autodirigée pour les personnes handicapées;
- Le projet de loi n° 597, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement pour instaurer un droit d'initiative citoyenne en environnement et renforcer les pouvoirs et l'indépendance du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;
- Le projet de loi n° 598, Loi visant à protéger l'enfant et le parent victimes de violence familiale;
- Le projet de loi n° 693, Loi favorisant la contribution active à la société des prestataires du Programme de solidarité sociale;
- Le projet de loi n° 694, Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin de lutter plus efficacement contre l'alcool au volant;
- Le projet de loi n° 695, Loi sur le directeur parlementaire du budget;
- Le projet de loi n° 697, Loi visant à lutter contre le gaspillage;
- Le projet de loi n° 699, Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin d'y consacrer le droit à un logement décent;
- Le projet de loi n° 790, Loi visant à étendre aux usagers hébergés dans une résidence à assistance continue l'application du Règlement concernant les modalités d'utilisation de mécanismes de surveillance par un usager hébergé dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre d'hébergement et de soins de longue durée;
- Le projet de loi n° 792, Loi visant à accroître la présence du drapeau du Québec;
- Le projet de loi n° 793, Loi sur le processus de publication des documents issus de l'enquête menée par Bernard Grenier au sujet des activités d'Option Canada à l'occasion du référendum tenu au Québec en octobre 1995;
- Le projet de loi n° 794, Loi déclarant l'engagement du Québec d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050;
- Le projet de loi n° 894, Loi visant à étendre l'admissibilité au régime d'assurance maladie et au régime général d'assurance médicaments à toutes les femmes ou à toutes les personnes enceintes vivant au Québec sans égard à leur statut migratoire;

- Le projet de loi n° 895, Loi établissant un réseau scolaire commun afin de garantir l'égalité des chances;
- Le projet de loi n° 896, Loi visant à indemniser les municipalités locales lors de la cession de terrains destinés à la construction ou à l'agrandissement d'écoles;
- Le projet de loi n° 897, Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin de prévoir la délivrance obligatoire d'un avis de paiement au propriétaire d'un véhicule routier immatriculé ou au titulaire de certains permis;
- Le projet de loi n° 898, Loi visant à renforcer l'encadrement des augmentations de loyer d'un bail de logement;
- Le projet de loi n° 899, Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin d'obliger la Société de l'assurance automobile du Québec à conclure des ententes avec des ministères ou organismes en vue de l'application de certaines lois;
- Le projet de loi n° 990, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail afin d'encadrer l'exercice du télétravail;
- Le projet de loi n° 991, Loi sur la procédure de sélection et de nomination des décideurs administratifs indépendants et de renouvellement de leur mandat;
- Le projet de loi n° 992, Loi visant à créer un comité chargé de formuler des recommandations sur les critères de fixation ou de réajustement de loyer;
- Le projet de loi n° 993, Loi modifiant le Code du travail afin d'assurer des pratiques syndicales transparentes et démocratiques;
- Le projet de loi n° 994, Loi favorisant la santé sexuelle et reproductive par un accès amélioré à la contraception;
- Le projet de loi n° 995, Loi visant à établir un cadre de surveillance et de régulation des polluants éternels;

À l'étape de l'étude détaillée en commission :

- Le projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec;
- Le projet de loi n° 5, Loi visant à accélérer l'octroi des autorisations requises pour la réalisation des projets prioritaires et d'envergure nationale;

6 mai 2026

- Le projet de loi n° 10, Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques abusives de revente de billets et de renouvellement d'abonnements en ligne;
- Le projet de loi n° 11, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif;
- Le projet de loi n° 194, Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès;
- Le projet de loi n° 496, Loi visant à reconnaître l'amiral blanc en tant qu'insecte emblématique du Québec;

À l'étape de la prise en considération du rapport de commission :

- Le projet de loi n° 12, Loi instituant la prestation de services de garde éducatifs à l'enfance par les personnes reconnues à titre de responsables d'un service de garde éducatif en communauté;

Concernant les projets de loi d'intérêt privé :

- Le projet de loi n° 201, Loi concernant le Monastère des Ursulines de Québec;

À l'étape de la consultation et de l'étude détaillée en commission :

- Le projet de loi n° 203, Loi visant à octroyer certains pouvoirs temporaires à la Ville de Rivière-du-Loup;
- Le projet de loi n° 204, Loi concernant la Ville de Gatineau;
- Le projet de loi n° 205, Loi concernant un immeuble situé sur le territoire de la Ville de Québec.

À l'étape de l'adoption du principe :

- Le projet de loi n° 200, Loi concernant Le Country Club de Montréal.

La motion est adoptée.

6 mai 2026

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 du Règlement, Mme Lachance, leader adjointe du gouvernement, propose :

QUE le titre de l'auteur du projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025, sur le Québec soit remplacé par ministre de la Justice et ministre responsable des Affaires constitutionnelles;

QUE le nom de monsieur Daniel Bernard soit substitué à celui de monsieur Samuel Poulin à titre d'auteur du projet de loi n° 11, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif;

QUE le nom de madame Catherine Blouin soit substitué à celui de madame Kateri Champagne Jourdain à titre d'auteur du projet de loi n° 12, Loi instituant la prestation de services de garde éducatifs à l'enfance par les personnes reconnues à titre de responsables d'un service de garde éducatif en communauté;

QUE le nom de monsieur Daniel Bernard soit substitué à celui de monsieur Samuel Poulin à titre d'auteur du projet de loi n° 17, Loi modifiant principalement la Loi sur le stockage de gaz naturel et sur les conduites de gaz naturel et de pétrole aux fins d'encadrer les réservoirs souterrains et certaines conduites;

QUE le nom de madame Karine Boivin-Roy soit substitué à celui de madame Caroline Proulx à titre d'auteur du projet de loi n° 20, Loi édictant la Loi visant à favoriser l'accès au logement et modifiant diverses dispositions concernant le domaine de l'habitation;

QUE le nom de monsieur Samuel Poulin soit substitué à celui de madame Geneviève Guilbault à titre d'auteur du projet de loi n° 22, Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives;

QUE le titre de l'auteur du projet de loi n° 23, Loi visant principalement à mieux accompagner les personnes dont l'état mental pourrait représenter un risque pour leur propre sécurité ou celle d'autrui soit remplacé par ministre de la Santé;

6 mai 2026

QUE le nom de la députée de Hull, madame Suzanne Tremblay, soit substitué à celui du député de Chapleau, monsieur Mathieu Lévesque, à titre d’auteur du projet de loi d’intérêt privé n° 204, Loi concernant la Ville de Gatineau.

Du consentement de l’Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l’Assemblée pour déroger à l’article 84.1 du Règlement et à l’article 4 des Règles de fonctionnement, Mme Lachance, leader adjointe du gouvernement, propose :

QUE l’Assemblée constitue un comité directeur, composé du président, du ou des vice-présidents et du secrétaire, pour chacune des commissions sectorielles et pour la Commission de l’administration publique pour la durée de la troisième session de la 43^e législature.

Du consentement de l’Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l’Assemblée pour déroger à l’article 84.1 et conformément à l’article 146 du Règlement, Mme Lachance, leader adjointe du gouvernement, propose que la motion suivante soit mise aux voix, sans lecture :

QUE l’Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des relations avec les citoyens, dans le cadre de l’étude du projet de loi n° 24, Loi protégeant le consommateur contre l’utilisation trompeuse ou frauduleuse de l’identité ou de l’image d’une personne, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mercredi 6 mai 2026, de 16 h 40 à 18 h 30, et le jeudi 7 mai 2026, après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu’à 12 h 50 et de 14 heures à 16 h 25;

6 mai 2026

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Marie-Claude Barrette et Sylvain Paquette, conjointement
Option consommateur
Union des artistes
Commission des droits de la personne et de la jeunesse
Réseau FADOQ
Sébastien Gambs, professeur au Département
d'informatique de l'Université du Québec à Montréal et
titulaire de la Chaire de recherche du Canada en analyse
respectueuse de la vie privée et éthique des données
massives
Conseil de l'innovation du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les
remarques préliminaires, répartie de la manière suivante :
6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement,
3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute
12 secondes au deuxième groupe d'opposition, 1 minute
12 secondes pour le député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme
soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la
Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées
ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire
formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour
l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième
groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour le député
indépendant;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les
échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre de la Justice soit membre de ladite
Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

6 mai 2026

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, Mme Lachance, leader adjointe du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de la santé et des services sociaux, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 23, Loi visant principalement à mieux accompagner les personnes dont l'état mental pourrait représenter un risque pour leur propre sécurité ou celle d'autrui, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mercredi 6 mai 2026, de 16 h 40 à 18 h 30, le jeudi 7 mai 2026, après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 14 heures à 16 h 25, le mardi 2 juin 2026 de 10 heures à 11 h 35, après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 jusqu'à 17 h 40 et de 18 h 40 à 21 h 05, et le mercredi 3 juin 2026, après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Luc Vigneault, conférencier et formateur en santé mentale
Association des médecins psychiatres du Québec
Protecteur du citoyen
CAP Santé mentale
Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes
conjugaux et familiaux du Québec
Association des policières et des policiers provinciaux du
Québec
Anne-Marie Savard, Titulaire de la Chaire de recherche
Antoine-Turmel sur la protection juridique des aînés
Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel
Me Isabelle Cournoyer, avocate
Coroner en chef du Québec
Commission des droits de la personne et de la jeunesse
Institut québécois de réforme du droit et de la justice
Regroupement provincial des comités des usagers
Association des groupes d'intervention en défense des
droits en santé mentale du Québec
Regroupement des ressources alternatives en santé
mentale du Québec
Clinique juridique itinérante
Association des spécialistes en médecine d'urgence du
Québec

6 mai 2026

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition, 1 minute 12 secondes pour le député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE la ministre de la Santé soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, Mme Lachance, leader adjointe du gouvernement, propose que la motion suivante soit mise aux voix, sans lecture :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 22, Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mercredi 6 mai 2026 de 16 h 40 à 18 h 30 et le jeudi 7 mai 2026 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 14 heures à 16 h 25;

6 mai 2026

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Fédération québécoise des municipalités
Union des municipalités du Québec
Association des directeurs généraux des municipalités du Québec
Ville de Montréal
Arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
Association des vérificateurs généraux municipaux du Québec
Association des directeurs municipaux du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition et 1 minute 12 secondes pour le député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre des Affaires municipales soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

6 mai 2026

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Lachance, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 5, Loi visant à accélérer l'octroi des autorisations requises pour la réalisation des projets prioritaires et d'envergure nationale;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 22, Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 24, Loi protégeant le consommateur contre l'utilisation trompeuse ou frauduleuse de l'identité ou de l'image d'une personne;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 23, Loi visant principalement à mieux accompagner les personnes dont l'état mental pourrait représenter un risque pour leur propre sécurité ou celle d'autrui.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture

M. Fortin, chef de l'opposition officielle, entame le débat sur le discours d'ouverture de la session et sur la motion de Mme Fréchette, première ministre, proposant que l'Assemblée approuve la politique générale du gouvernement, présentée à la séance du mardi 5 mai 2026.

6 mai 2026

À la fin de son intervention, M. Fortin, chef de l'opposition officielle, présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour l'absence de résultats concrets, la dilution de ses engagements envers les Québécois et la présentation d'une vision recyclée inadaptée aux défis d'aujourd'hui.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de Mme Fréchette, première ministre, et sur la motion pour formuler un grief présentée par M. Fortin, chef de l'opposition officielle, sous réserve de la recevabilité de cette dernière.

À 13 heures, Mme la présidente suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de Mme Fréchette, première ministre, et sur la motion pour formuler un grief présentée par M. Fortin, chef de l'opposition officielle, sous réserve de la recevabilité de cette dernière.

À la fin de son intervention, Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour sa négligence pour le maintien de nos infrastructures publiques, son manque d'ambition pour effectuer une transition économique et écologique à la hauteur des défis actuels ainsi que son désintérêt marqué pour les difficultés vécues par les locataires du Québec.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de Mme Fréchette, première ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Fortin, chef de l'opposition officielle, et Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

6 mai 2026

Mme la présidente informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat : 60 minutes sont allouées au représentant du gouvernement pour sa réplique, 10 heures 50 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement, incluant le discours de la première ministre; 5 heures 40 minutes sont allouées au groupe formant l'opposition officielle, incluant le discours de son chef; 3 heures 30 minutes sont allouées au deuxième groupe d'opposition, incluant le discours de sa cheffe; 2 heures 20 minutes sont allouées au troisième groupe d'opposition, incluant le discours de son chef; et 10 minutes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de Mme Fréchette, première ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Fortin, chef de l'opposition officielle, et Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Ciccone (Marquette) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque de mesures pour contrer la hausse du coût de la vie, dans le contexte où les banques alimentaires connaissent une hausse marquée de la demande et que de plus en plus de Québécoises et de Québécois doivent s'endetter pour se nourrir, ainsi que pour avoir ignoré cette réalité dans le discours inaugural.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de Mme Fréchette, première ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Fortin, chef de l'opposition officielle, Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, et M. Ciccone (Marquette), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Zaga Mendez (Verdun) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement de la CAQ pour son incapacité à freiner l'explosion du coût de l'épicerie et à protéger les ménages québécois face aux profits excessifs des grandes chaînes d'alimentation.

6 mai 2026

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de Mme Fréchette, première ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Fortin, chef de l'opposition officielle, Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ciccone (Marquette) et Mme Zaga Mendez (Verdun), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste pour son manque de vision et son absence d'ambition en matière d'éducation, qui a pour seule orientation le fait de ne pas couper, cette fois-ci, dans les budgets déjà déficients des services aux élèves

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de Mme Fréchette, première ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Fortin, chef de l'opposition officielle, Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ciccone (Marquette), Mme Zaga Mendez (Verdun) et Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Le débat est ajourné.

À 18 h 29, Mme Soucy, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au 7 mai 2026, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

6 mai 2026

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de Mme Mallette (Huntingdon), conjointement avec M. Ciccone (Marquette), M. Paradis (Jean-Talon), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont), Mme Rizqy (Saint-Laurent) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) :

(Vote n° 1)

POUR - 105

Allaire (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laflamme (PQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dufour (IND)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Émond (CAQ)	Lakhoyan Olivier (IND)	Rivest (CAQ)
(Prévost)	Fontecilla (QS)	Lamontagne (CAQ)	Rizqy (IND)
Bernard (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Roberge (CAQ)
Biron (CAQ)	Fréchette (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blanchette Vézina (IND)	Garceau (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
Blouin (CAQ)	Gendron (CAQ)	Leduc (QS)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Lemay (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bourassa (CAQ)	(Groulx)	(Chauveau)	St-Louis (CAQ)
Bussière (CAQ)	Grandmont (QS)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Grondin (CAQ)	Mallette (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Marissal (IND)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Massé (QS)	(Hull)
(Portneuf)	Hébert (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Caron (PLQ)	Jacques (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zanetti (QS)
(La Pinière)	Jeannotte (CAQ)	Morin (PLQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Nichols (PLQ)	
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Paradis (PQ)	
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Poulet (IND)	

6 mai 2026

Sur la motion de M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Bélanger, ministre de la Santé, M. Ciccone (Marquette), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont), Mme Rizqy (Saint-Laurent) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) :

(Vote n° 2)

POUR - 101

Allaire (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laflamme (PQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dufour (IND)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Émond (CAQ)	Lakhoyan Olivier (IND)	Rivest (CAQ)
(Prévost)	Fontecilla (QS)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Gagnon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blanchette Vézina (IND)	Garceau (PLQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Blouin (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Lemay (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bourassa (CAQ)	(Groulx)	(Chauveau)	St-Louis (CAQ)
Bussière (CAQ)	Grandmont (QS)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Grondin (CAQ)	Mallette (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Marissal (IND)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Massé (QS)	(Hull)
(Portneuf)	Hébert (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Caron (PLQ)	Jacques (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zanetti (QS)
(La Pinière)	Jeannotte (CAQ)	Morin (PLQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Nichols (PLQ)	
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Paradis (PQ)	
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Poulet (IND)	